

# CHALLENGE + 55 ans

## Règlement 2019

Depuis 2013 a été mis en place un challenge sur les concours + 55 ans. Ce challenge a connu un succès constant au cours de ces années, le but premier étant de passer un bon moment au bord de l'eau tout en pratiquant notre sport favori et ceci en toute convivialité.

Le calendrier 2019 ainsi que les programmes des concours sont à consulter sur le site du CDPS 71 commission eau douce (adresse mail : [eadouce@cdps71.fr](mailto:eadouce@cdps71.fr)).

### Règlement :

Les différents concours sont ouverts à tout pêcheur muni d'une carte de pêche dès lors qu'il a 55 ans.

Les limitations sont les suivantes : cannes 11,50 m, moulinet interdit, fouillis et vers de vase interdits dans l'amorce, amorce 10 L, esches 1 L maximum.

Une seule date sera retenue pour organiser les concours comptant pour le challenge ; libre aux organisateurs de faire un ou deux concours sur la journée.

### Classement :

Pour être classé il faudra avoir participé au moins à 6 concours. Le calcul des points se fera avec le système habituel, à savoir : (placex1000)/nombre de participants. Le classement se fera par addition des points obtenus lors des 6 meilleurs concours.

A partir de 2018 la FFPS eau douce a décidé de créer deux catégories :

- Masters : de 55 ans à 65 ans.
- Vétérans : + de 65 ans au 1er janvier de l'année de la compétition.

**Par contre seuls seront pris en compte pour être classé dans le challenge, les résultats des pêcheurs adhérents à une AAPPMA de Saône et Loire et licenciés FFPS eau douce dans le 71 (Master ou Vétéran).**

Il y aura un seul classement pour chaque concours ainsi que pour le général. Par contre en ce qui concerne la dotation de fin d'année il sera tenu compte des deux catégories .

### Dotation :

La dotation de chaque concours sera le montant des engagements diminué de 1 € x le nombre de pêcheurs. Par exemple dans un concours de 25 pêcheurs, 25 € alimenteront la dotation de fin d'année.

La dotation finale sera constituée de la cagnotte établie sur les différents concours à laquelle s'ajoutera une dotation du CDPS 71 eadouce.

Contact : Jean-Marc GOURY    4 rue des cerisiers    71230 SAINT-VALLIER    03-85-58-41-47  
06-86-89-76-13    [jean-marcgoury@orange.fr](mailto:jean-marcgoury@orange.fr)